ESSAI SUR L'HISTOIRE

DES

ÉVÊQUES DE RODEZ

DES

ORIGINES DU DIOCÈSE AU XIVº SIÈCLE

PAR

André FABRE

BIBLIOGRAPHIE AVANT-PROPOS

CHAPITRE PREMIER

CHRONOLOGIES ANTÉRIEURES AU PRÉSENT TRAVAIL ET CHRONOLOGIE NOUVELLE. BIOGRAPHIES DES ÉVÊQUES

Saint Amans paraît bien avoir été le premier évêque de Rodez: d'après un passage de sa « Vie » qui doit dater du ixe siècle, il aurait vécu entre 450 et 470. L'existence des évêques saint Eustache et Elaphius est douteuse. Le premier successeur certain de saint Amans est l'évêque saint Quintien (506-511). Saint Dalmas, entré en fonctions vers 524 serait mort vers 580 selon Grégoire de Tours. Élection de Theodosius (580-584). Le comte de Gévaudan Innocentius lui succède (584-590?). Un évêque du nom de Deusdedit n'a certainement pas existé au vie siècle. Verus (611-627), Aredius (670) et Faraldus (838) sont peu connus. Trois chartes des Archives

départementales de l'Aveyron établissent l'existence de l'évêque Ramnolenus (848-861) que la Gallia christiana et Gams ont ignoré. L'évêque Elizachar (862-864). Critique de la charte faisant allusion à une expédition de Charles le Chauve en Rouergue en 864 sous l'épiscopat d'Hacmar Ier (864-879). L'existence de l'évêque Frotard (887), comme celle de l'évêque Gausbert (900-908), n'est pas suffisamment prouvée. Six chartes des Archives départementales de l'Aveyron datées du règne de Charles le Simple, signalent des donations d'Hacmar II (908-915). Les évêques Deusdedit Ier (921-932), Hacmar III (935) et Deusdedit II (936). L'évêque Mainfroi doit être placé en 937 d'après une donation datée du règne de Louis d'Outremer. Il dut avoir pour successeur l'évêque Jorius qui ne peut l'avoir précédé, comme on l'a prétendu. Étienne et Bégon souvent cités dans les chartes du cartulaire de Conques n'ont pas été évêques de Rodez. Il faut rapporter à l'évêque Deusdedit III (961-1004) deux chartes d'hommage du cartulaire de l'évêché (G 9, n° 76 et 78), la table d'autel découverte en 1276 dans la Cathédrale de Rodez et celle de Sainte-Eulalie d'Olt qui présentent toutes deux des caractères propres au xie siècle. L'évêque Arnauld (1028-1034?). L'évêque Géraud n'est connu que par un acte non daté du cartulaire de Saint-Salvi d'Albi (1037 ?). Pierre Ier Bérenger (1051-1070), d'abord évêque de Rodez, s'empare du siège de Narbonne. L'évêque Pons-Étienne (1076-1085) donne de nombreuses églises aux abbayes de Montsalvy et de Saint-Victor de Marseille. L'évèque Raymond Frotard (1085-1097?). Actes de l'évêque Hacmar IV (1099-1143?). Le nom de l'évêque intrus Guillaume (1143-1146) contre qui saint Bernard écrivit trois lettres nous est donné par une charte datée du règne de Louis VII le Jeune. L'évêque Pierre II élu vers 1146 occupaitencore le siège de Rodez en 1165. Une charte datée de la deuxième année de l'épiscopat d'Hugues et de 1168 établit que cet évêque fut élu en 1167: il se démit de sa charge en 1211. L'évêque Pierre III de la Treille (1211-1234). Son successeur fut l'archidiacre Bernard de Béziers (1234-1246) que l'on a appelé à tort Bertrand. Le chanoine Bérenger Centulli fut élu par le Chapitre en 1246 mais dut céder le siège épiscopal à Vivien, qui l'occupa de 1247 à 1274; les rapports de cet évêque avec les seigneurs de Morlhon permettent de compléter la généalogie de cette famille. La vie des évêques Raymond de Calmont (1274-1298), Bernard de Monastier (1298-1299), Gaston de Corn (1300-1301) et Pierre IV de Pleinecassagne (1301-1319) est bien connue.

CHAPITRE II

LES ÉVÊQUES ET LES COMTES DE RODEZ, DE TOULOUSE ET DE MONTFORT

Origines de la puissance temporelle des Évêques : Richard prend le titre de comte de Rodez, vers 1112 et s'installe dans le Bourg. Relations cordiales entre l'évêque Hacmar IV et les comtes Richard (1115-1132) et Hugues ler (4115-1156). Désaccord entre l'évêque Pierre II et le comte Hugues II (1156-1208) terminé par l'arbitrage de 1161 : l'hommage dû par le comte de Rodez à l'évêque paraît être la reconnaissance de la suzeraineté de celui-ci sur la Cité et non un simple serment d'honneur et de paix. Le comte Hugues II, qui avait d'abord institué son frère l'évêque Hugues tuteur de ses fils, se prend de querelle avec lui au sujet des limites du Bourg et de la Cité : ces limites sont fixées par l'accord de 1177. Lettre du Pape Lucius III (1181-1185) au comte de Toulouse Raymond V lui interdisant toute prétention sur l'Église de Rodez. Le comte Hugues II veut faire sacrer par l'évêque son fils Hugues III : l'évêque, par l'arbitrage de 1195, profite de cette occasion pour accroître son pouvoir temporel par l'investiture des comtes. L'évêque

Pierre III, au détriment du comte de Toulouse Raymond VI. favorise le comte de Rodez Henri Ier (1210-1221) et l'oblige à reconnaître comme suzerain Simon de Montfort (1214). Différends entre l'évêque Pierre III, la régente Alcaëte (1221-1230) et le comte Hugues IV (1230-1175). Affaire de la « leude » entre l'évêque Vivien et le comte Hugues IV terminée par les arbitrages de 1250 et de 1253. Jean d'Arcis (1253) et Gui de Sévérac se plaignent à Alphonse de Poitiers des malversations de l'évêque Vivien. Luttes de l'évêque Raymond de Calmont et du comte Henri II (1275-1304) terminées par les arbitrages de 1278 et de 1279. Lettres de Philippe le Bel au comte de Rodez l'autorisant à tenir des foires sur la place du Bourg. Luttes de Pierre IV de Pleinecassagne et du comte Bernard VI d'Armagnac (1298-1319). Le pariage de 1316 met fin pour un temps à leurs querelles.

CHAPITRE III

LES ÉVÊQUES ET LE ROI

Lettre de l'évêque Vivien à saint Louis au sujet de la restitution de biens injustement confisqués (1259). Le roi devient suzerain du comte de Rodez (1271). Affaires de 1281, 1282, 1284 et 1285 sur la juridiction respective de l'évêque et du roi. Montres successives de six, huit et dix hommes d'armes dus par l'évêque Raymond de Calmont au roi de France en raison de sa baronnie (1296-1297). Exercice du droit de régale en 1274 et 1298. Le roi saisit le temporel de l'évêché de 1303 à 1306; compte rendu des recettes et dépenses pendant le séquestre. Lettres de Philippe le Bel (1302-1304-1307) et Louis X le Hutin (1315) au sujet de la juridiction respective de l'évêque et du roi. Le pariage de 1309 institue une curie commune.

CHAPITRE IV

LES ÉVÊQUES ET LE CHAPITRE

Bulle d'Urbain IV reconnaissant le Chapitre (1099). Querelles entre l'abbaye de Saint-Amans et le Chapitre au sujet du cimetière de la Cathédrale : charte de l'évêque Hacmar IV (1120), transaction de 1141, bulle d'Alexandre III (1159), transaction de 1177. L'évêque Pierre de la Treille sécularise le Chapitre (1215) et répartit les prébendes dont l'inégalité provoque l'ordonnance de l'évêque Bernard de Béziers (1242). Augmentations et diminutions successives du nombre des chanoines : statut de l'évêque Vivien (1247), transaction de 1248, ordonnance de 1252, statut de 1253, transaction de 1274, ordonnance de 1290 et bulle de Jean XXII (1320). Ordonnances de l'évêque Raymond de Calmont touchant les rapports de l'évêque et du Chapitre (1281 et 1826). Possessions du Chapitre. Statuts de 1285 et 1293 sur le service du chœur. Répartition des prébendes en 1294 et 1321. Statut de 1319 renouvelant les ordonnances antérieures.

CHAPITRE V

L'ADMINISTRATION ÉPISCOPALE.

Nomination des évêques. Quelques serments de foi et d'hommage dus par leurs vassaux aux évêques de Rodez. Cens, albergues, alleus soumis à des redevances, leude, procurations, dîmes, « Commun de paix » (Bulle d'Alexandre III du 11 mai 1170 approuvant son institution; exemptions diverses), contributions extraordinaires. Coutumes et libertés: du monastère du Saint-Sépulcre de Villeneuve-de-Rouergue (1048), de Moyrazès (1274), de Muret (1279), de Labastide-l'Évêque (1280), de la Cité

de Rodez (1218-1244-1250-1275). Haute, moyenne et basse justice. Curies ecclésiastique et temporelle. L'official, bayles et viguiers, juges, sergents et banniers, procureurs. Statut de 1307 pour la police de la Cité.

PIÈCES JUSTIFICATIVES